

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-61 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN A LA FABRIQUE A INITIATIVES DU LIMOUSIN

Date de la convocation
12/09/23

Le 19 septembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total des voix |
|---------------------------|----------|---------------------|---------|---------------|----------------|
| BARAT Geneviève | X | | | | |
| CAVITTE Pascal | | | | | |
| DELIBIT Sandra | | | | | |
| MICHON Marie-Hélène | X | | | | |
| PLAZANET Mélanie | | | | | |
| SERRE Françoise | | HORNEBECK Catherine | X | | |
| TOTAL = 6 x 2 voix chacun | 2 | 1 | 1 | 3 | 6 |

Collège Départemental

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total voix |
|----------------------------------|----------|------------------|---------|---------------|------------|
| 19 ARFEUILLERE Christophe | | | | | |
| CORNELISSEN Jacqueline | X | | | | |
| PETIT Christophe | | | | | |
| 23 DEFEMME Catherine | | SALVIAT Gérard | X | | |
| MARTIN Valéry | | | X | | |
| 87 LARDY Brigitte | | BRUGERE Philippe | X | | |
| TOTAL = 6 x 2 voix chacun | 1 | 2 | 3 | 3 | 6 |

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total voix |
|----------------------------------|----------|--------------|---------|---------------|------------|
| HCC BRUGERE Philippe | X | | | | |
| VMM SAVIGNAC Sylvie | | NICOUX Renée | X | | |
| CGS NICOUX Renée | X | | | | |
| PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre | X | | | | |
| TOTAL = 4 x 1 voix chacun | 3 | 1 | 1 | 4 | 4 |

Communes

| Noms | Présents | Pouvoir à | Excusés | Total votants | Total voix |
|----------------------------|----------|---------------------|---------|---------------|------------|
| 19 BOUDIN Olga | | | | | |
| HORNEBECK Catherine | X | | | | |
| MIGNAUT Thomas | | | | | |
| POUYAUD Bernard | X | | | | |
| 23 MAGRIT Gilles | | | | | |
| MOUNAUD Patrick | | MICHON Marie Hélène | X | | |
| SALVIAT Gérard | X | | | | |
| 87 LAHAYE Françoise | | POUYAUD Bernard | X | | |
| TOTAL = 8 x 1 voix chacun | 3 | 2 | 2 | 5 | 5 |
| TOTAL EPCI et communes | 6 | 3 | 3 | 9 | 9 |

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable animation territoriale et évaluation)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif et financier)

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 - Millevaches, territoire en transition

Valoriser ses ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 27 : Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire

D'une façon plus générale, ce partenariat pourrait facilement permettre de générer des actions répondant aux orientations 5 et 8 de la Charte (« Stimuler la production et la valorisation des ressources locales ») et « Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire »), sans que cela soit limitatif.

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant:

- Que le PNR ne mène pas d'actions spécifiques depuis 2018 sur la mesure 27 de la Charte du PNR sur la promotion de l'ESS,
- Le caractère innovant du dispositif « Fabrique à initiatives » porté France Active Nouvelle Aquitaine par axé sur la co-construction d'activités économiques d'utilité sociale répondant aux besoins du territoire, avec les acteurs locaux et son périmètre d'intervention.

Contexte :

Le Parc a été sollicité par l'association France Active Nouvelle Aquitaine via son dispositif Fabrique à Initiatives (FAI) afin de définir un partenariat possible sur le territoire du Parc Naturel Régional. Ce partenariat pourrait se traduire par une convention cadre allouant notamment une subvention annuelle.

Description du projet :

Dispositif porté en région par des structures de l'accompagnement, la Fabrique à initiatives part d'un besoin social, d'une idée de projet ou d'un lieu pour faciliter la co-construction d'activités économiques d'utilité sociale avec les acteurs locaux.

La Fabrique à Initiatives du Limousin est un dispositif porté par France Active Nouvelle-Aquitaine - dont le siège social se situe 90 rue Malbec 33 000 BORDEAUX et l'établissement secondaire au 2 rue Fitz James 87 000 LIMOGES enregistrée sous le numéro 821 013 687 00040, représentée par M. Jérémie BREMAUD en sa qualité de Président - depuis 2018 en Creuse. Ce dispositif a été créé en 2021 et cette offre de service s'étend maintenant à tout le territoire limousin. La FA'brique à Initiatives du Limousin est chargée d'étudier les besoins du territoire, de leur apporter des solutions innovantes dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire avec un modèle économique viable puis de transmettre à un porteur de projet et l'accompagner dans son lancement.

Le processus de travail de la FA'brique du Limousin est le suivant :

- Identification / Validation des besoins du territoire
- Etude d'opportunité :
 - o Cartographie des acteurs

- o Recherche collective d'une solution opérationnelle
- o Recherche d'un modèle économique
- Identification d'un porteur de projet
- Accompagnement du porteur de projet

Très souvent la solution travaillée collectivement pour répondre au besoin initial du territoire n'est pas simple, notamment parce que le modèle économique reste fragile. La solution ESS peut être intéressante, tant dans la forme de portage (association, SCOP/SCIC...) que dans la mobilisation citoyenne, ou encore l'offre d'activité mixant produits/services marchands et financement public.

La page suivante présente tous les projets portés par les Fabriques (tiers lieux, conciergerie rurale, atelier de transformation, pépinière agricole...) dans des domaines comme l'alimentation durable, la transition écologique, mobilité inclusive, l'économie circulaire, ... : <https://fabriqueainitiatives.org/les-projets/>
Concernant les projets spécifiques à la FA'brique du Limousin, on peut notamment noter les exemples suivants parmi les plus aboutis :

- o REVATEC (Remise en valeur des aides techniques en Creuse) : REVATEC est une association loi 1901 de préfiguration d'une société coopérative (SCIC). Elle a pour objet de développer un modèle économique et organisationnel d'écosystèmes territoriaux visant à rénover, recycler et distribuer des Aides Techniques pour l'Autonomie (ATA). Elle vise l'amélioration de l'accès aux ATA à l'attention des populations en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie. <https://revatec.fr/>
- o EC3 (Economie Circulaire de la Construction en Creuse) : association créée n 2021 dont l'objectif est d'apporter une solution pratique et conforme à la nouvelle réglementation environnementale pour la gestion de déchets des professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics en Creuse. Cela se traduit sur le terrain par l'implantation, sur tout le département, de plateformes dédiées à la réception des déchets triés à la source. 11 sont prévues notamment avec des réflexions sur Felletin, la Courtine, et une installée à Bourganeuf. <https://www.ecc23.fr/>
- o L'ELAN (Coopérative d'Activité et d'Emploi en Creuse) basée à Felletin, structure (SCIC) permettant à des entrepreneur·es et travailleur·ses indépendant·es de créer et développer leur activité avec le statut d'entrepreneur·e salarié·e. : <https://www.lelan23.fr/>
- o REMABAT (Ressourcerie du bâtiment Atelier Chantier d'Insertion pour le réemploi des matériaux du bâtiment) basée à Felletin : <https://www.remabat.fr/>
- o PBC (Plateforme des Baptiseurs Creusois) : projet de développer une solution organisationnelle, technique et économiquement viable permettant de proposer un accompagnement adapté aux projets de rénovation du bâti sur le territoire creusois.

A ce jour, la FAI Corrèze est en charge d'une étude sur la mobilité sur le département, financée par la Préfecture de la Corrèze. A ce titre, la FAI échange avec Martin Cusson, en charge de la Mobilité douce, et a identifié le PNR comme partenaire.

5 chargés de mission sont répartis sur les trois antennes (19,23 et 87) sur le territoire du Limousin.

Les principaux financeurs sont l'Etat, la Région, le CD23, certaines EPCI, des communes, programme Interreg, soit sur le fonctionnement du dispositif, soit sur des financements ponctuels par AAP notamment.

Le dispositif est en recherche de partenariat notamment des collectivités territoriales actuellement pour asseoir son modèle économique mais aussi trouver sa légitimité territoriale.

A noter qu'un conventionnement est en cours entre la FA'brique Haute-Vienne et le PNR Périgord Limousin, portant sur la stratégie de celui-ci en faveur du développement de la filière bois (châtaignier) et sur l'accompagnement de la FAI à la création d'un lieu hybride de production, d'économie et de partage autour de cette filière (atelier de transitions du Mas Nadaud).

L'offre de service proposée par la FAI rejoint les objectifs de la mesure 27 de la charte du PNR sur la promotion de l'ESS, qui consiste notamment à : « Promouvoir activement l'économie sociale et solidaire », « Développer les projets d'ESS, en particulier dans la partie corrézienne du territoire », « Développer les expérimentations génératrices de projets et d'emplois » ... Depuis l'adoption de la Charte, cette mesure n'a pas fait l'objet d'action particulière, ce partenariat permettrait de travailler en amont, sur l'émergence de projets ESS sur le territoire, dans une démarche collective. Ainsi au-delà d'un soutien

financier, particulièrement important pour la pérennité d'un dispositif qui a fait des preuves sur le territoire, le PNR pourrait être un partenaire technique, stratégique et politique pour le déploiement de la FAI et plus concrètement pour la mise en œuvre de projets innovants sur le territoire. En participant aux instances techniques et décisionnaires du dispositif, le PNR pourrait ainsi faire remonter des besoins identifiés sur le territoire en lien avec les thématiques traitées, être informé des projets en cours et participer à la co-construction auprès des autres partenaires du territoire.

D'une façon plus générale, la FAI pourrait facilement interagir avec le PNR sur les orientations 5 et 8 de la Charte (« Stimuler la production et la valorisation des ressources locales ») et « Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire »), sans que cela soit limitatif, selon les projets qui seront soutenus. La proposition porte sur un conventionnement entre le Parc et France Active Nouvelle Aquitaine, en charge du dispositif, sur les 3 départements couverts par le PNR, et donc sur le déploiement de la FAI (FAI) du Limousin. Dans un premier temps ce conventionnement pourrait porter sur le fonctionnement général de la FAI en attribuant une subvention annuelle. Par la suite, ce partenariat pourrait être complété par des prestations complémentaires sur des thématiques ciblées, en lien avec les besoins du Parc, et prendrait la forme d'avenant à la convention (avec un montant de prestation à définir suivant l'importance du travail demandé).

Le montant de la subvention est libre. Il est proposé un montant annuel de 1000 euros, en autofinancement, sur la durée de convention soit trois ans.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le soutien financier du PNR ML à France Active Nouvelle Aquitaine pour le développement du dispositif « Fabrique à Initiatives » sur le territoire du PNR, à hauteur de 1000 euros par an sur les 3 ans de la convention,
- de participer aux instances techniques et décisionnaires du dispositif, pour les projets concernant les enjeux et territoire PNR.

- d'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération et notamment la convention de partenariat avec l'association France Active Nouvelle-Aquitaine, dont le siège social se situe 90 rue Malbec 33 000 BORDEAUX et l'établissement secondaire au 2 rue Fitz James 87 000 LIMOGES;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider le soutien financier du PNR ML à France Active Nouvelle Aquitaine pour le développement du dispositif « Fabrique à Initiatives » sur le territoire du PNR, à hauteur de 1000 euros par an sur les 3 ans de la convention,
- de participer aux instances techniques et décisionnaires du dispositif, pour les projets concernant les enjeux et territoire PNR.

- d'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération et notamment la convention de partenariat avec l'association France Active Nouvelle-Aquitaine, dont le siège social se situe 90 rue Malbec 33 000 BORDEAUX et l'établissement secondaire au 2 rue Fitz James 87 000 LIMOGES;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

| Collèges | Valeur voix | Présents | Votants | Voix pour | Voix contre | Abstention |
|-------------------|-------------|----------|---------|-----------|-------------|------------|
| Régional = 6 | 2 | 2 | 3 | 6 | 0 | 0 |
| Départemental = 6 | 2 | 1 | 3 | 6 | 0 | 0 |
| Communes = 8 | 1 | 3 | 5 | 5 | 0 | 0 |
| EPCI = 4 | 1 | 3 | 4 | 4 | 0 | 0 |
| TOTAL = 24 | | 9 | 15 | 21 | 0 | 0 |

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 27/09/2023 Et qu'elle a été affichée le 27/09/2023



REÇU LE

27 SEP. 2023

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
 (CORRÈZE)**

